**COMPTE-RENDU**

**DE LA**

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2018**

**Date de convocation :** 29 janvier 2018

**Date d’affichage**: 14 février 2018

**Présents :** MM. Éric CAPRON – Ludovic VAN PAEMELEN – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Maurice BOULOT – Philippe MARCHET – Mmes Gaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE

 **Absent excusé :** M. Xavier MOREAU

**ORDRE DU JOUR**

* Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017
* Délibération : demande de subvention DETR accessibilité aux personnes à mobilité réduite
* Délibération : demande de subvention DETR rénovation église (parquet, berceau)
* Choix devis parquet et berceau église
* Points d’avancement des travaux
* Questions diverses
* **I / Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017**

Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité et signé par tous.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de rajouter un point à l’ordre du jour de la séance :

* Délibération sur le renouvellement du contrat d’assurances statutaires

Le conseil à l’unanimité approuve ce point supplémentaire.

* **II / Délibération sur le renouvellement du contrat d’assurance du personnel**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d’un courrier du Centre de Gestion de la Somme leur annonçant qu’à l’issue de la procédure négociée, le marché pour le renouvellement du contrat d’assurances statutaires a été attribué à CNP Assurances et couvrira la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les taux sont revus à la baisse :

* Pour les agents CNRACL 6.53 % au lieu de 7.15 %
* Pour les agents IRCANTEC 0.95 % au lieu de 1.20 %

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l’unanimité le renouvellement du contrat d’assurances statutaires avec le Centre de Gestion.**

* **II / Délibération sur le devis pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie (bureau et salle de réunion)**

Monsieur le Maire présente au conseil un devis de la société BHF DELAPLACE pour la mise en accessibilité du bureau et de la salle de réunion de la mairie :

* Devis de la Société BHF DELAPLACE pour un montant de 22 465.52 € TTC

Monsieur le Maire informe les conseillers qu’une demande de subvention DETR sera faite pour financer les travaux.

**Le conseil municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de la Société BHF DELAPLACE d’un montant de 22 465.52 euros TTC pour les travaux de mise en accessibilité du bureau et la salle de réunion de la mairie et autorise le Maire à solliciter la subvention DETR pour ces travaux.**

* **III / Délibération : demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR) pour les travaux d’accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite**

Monsieur le Maire présente aux membres de l’assemblée délibérante le projet de mise en conformité et d’accessibilité de la mairie (bureau et salle de réunion).

Pour un montant de travaux estimé à 20 423.20 € HT

Correspondant au devis présenté par la société BHF DELAPLACE d’un montant de 20 423.20 € HT (22 465.52 € TTC)

**Le conseil municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :**

* **Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide de l’Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :**

**Subvention Etat DETR : 35 % sur le montant HT ce qui fait 7 148.12 €**

**Part revenant au maître d’ouvrage : 13 275.08 euros HT**

* **IV / Délibération sur le devis pour les travaux urgents de sécurisation de l’église**

Monsieur le Maire présente au conseil trois devis de société pour des travaux urgents de sécurisation de l’église (le parquet est vétuste, des affaissements sont visibles, les lattes risquant à tout moment de rompre sous le poids) et le berceau (la voûte) qui se déjoint du mur et risque de rompre)

 - Devis de la Société CARPENTIER (80 Pierrepont sur Avre) pour un coût de 39 287.33 € TTC (32 739.44 € HT)

 - Devis de l’entreprise MENUISERIE DOVERGNE (80 Quesnoy sur Airaines) pour un coût de 38 815.20 € TTC (32 346 € HT)

 - Devis de la Société DEPREZ Jean (80 Ailly-sur-Noye) pour un coût de 53 715.20 € TTC (44 762.67 € HT).

**Le conseil municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de la Société CARPENTIER d’un montant de 39 287.33 euros TTC pour les travaux de sécurisation du parquet et berceau de l’Eglise et autorise le Maire à solliciter une subvention DETR.**

* **V / Délibération : demande de subvention au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2018 (DETR) pour les travaux urgents de sécurisation de l’église**

Monsieur le Maire présente aux membres de l’assemblée délibérante le projet de travaux urgents de sécurisation de l’église.

Pour un montant de travaux estimé à 32 739.44 € HT

Correspondant au devis présenté par la société CARPENTIER d’un montant de 32 739.44 € HT (39 287.33 € TTC)

**Le conseil municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré :**

**Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide de l’Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :**

* **Subvention Etat DETR : 25 % sur le montant HT ce qui fait 8 184.86 €**
* **Part revenant au maître d’ouvrage : 24 554.58 euros HT**

Monsieur le Maire précise que les travaux concernant l’église feront l’objet d’une nouvelle discussion au sein du Conseil Municipal en fonction des aides accordées.

* **VI / Points sur l’avancement des travaux**
* Travaux chemin du bois : initialement l’aménagement devait se faire sur la droite avec un élargissement de la voie. Monsieur le Maire a demandé que le projet soit revu sur la gauche du fossé. Le devis d’Amiens métropole s’élève à 40 000 euros (trop cher).

Monsieur le Maire propose un réaménagement du tour de ville pour permettre aux agriculteurs d’entrer dans leurs champs. Dans ce cas, si l’accès par le chemin est possible, il n’est plus besoin de faire un chemin avec poutrelle pour le passage des engins lourds. Le projet de cheminement piéton est estimé à 16 000 euros TTC à cela s’ajoute les frais d’expropriation (130 mètres sur 1.50 m de chemin).

Monsieur le Maire présente la nouvelle demande : 130 mètres de voie seront engazonnés pour un coût de 400 € TTC et plantation d’une haie entre le chemin et le champ pour un coût de 2 000 € TTC. Pour permettre ce projet, une bande de 2 mètres sera récupérée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ce projet passera au CAM la semaine prochaine en même temps que les écluses. Il comprend l’engazonnement (400 €), la haie (2 000 €) et l’expropriation (environ 250 m2)dont le coût resteà estimer.

Monsieur VAN PAEMELEN va demander à la fédération des chasseurs une participation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le projet et permettent à Monsieur le Maire d’entreprendre les démarches pour l’aboutissement de ce projet.

* Travaux écluses rue de Revelles : Monsieur le Maire a reçu les propriétaires du terrain (indivision) qui doit faire l’objet d’un aménagement pour permettre une meilleure visibilité des automobilistes (150 mètres sont nécessaires).

En échange du réaménagement de leur terrain, les propriétaires demandent que le terrain soit mis en terrain à bâtir alors que ce dernier se trouve après le panneau d’agglomération.

Devant le refus des propriétaires, le projet ne peut pas se réaliser. Monsieur le Maire a proposé que la vitesse soit réduite à 70 km/h mais le conseil départemental ne le veut pas.

Deux solutions sont envisageables :

* Réflexion sur un projet d’aménagement carrefour Rue de Revelles et Chemin de Clairy
* Procédure d’expropriation : l’aménagement porte sur une voie départementale, c’est donc du ressort du département :
* Soit le Département utilise la procédure de modification du plan d’alignement s’il en existe un qui sera précédée d’une enquête publique et indemnisation (R141-4 à R141-10 code de la voirie routière)
* Soit celle de la servitude de visibilité soumise à enquête publique et indemnisation du propriétaire.
* **VII / Informations et Questions diverses**

● Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier de l’avocat de Monsieur ROLLIN mettant en demeure la commune de délivrer un arrêté d’alignement, Monsieur le Maire a contacté le service voirie d’Amiens métropole pour le passage d’un chargé de mission qui établira ce document.

● Devis les Alençons : un premier devis comprenant la coupe d’arbres au fond du cimetière qui sont malades et la coupe de sapins : 760 € ; un deuxième devis comprenant la pose d’un grillage et plantation d’hêtres d’un montant de 1000 €.

● A compter du 19 février 2018, modification des jours de collecte des ordures ménagères :

- les poubelles vertes : le mardi au lieu du vendredi

- les poubelles jaunes : le jeudi en semaines paires

**Séance levée à 20h20**